



Diagnostics chalet de loisirs

Par mary37

Bonjour,

Nous envisageons de vendre notre terrain de loisirs comprenant un chalet.

Ce chalet (que nous avons acheté en 2007) a été construit dans les années 70 sans permis de construire.

Nous en avons fait un gîte.

Nous aimerions savoir si il est obligatoire de faire les diagnostics pour la vente étant donné qu'il n'y a jamais eu de permis de construire ? Si oui, quels sont ces diagnostics ?

(le chalet fait 45 m2, il est relié à l'eau de ville, l'électricité et possède une fosse toutes eaux aux normes)

Vous remerciant pour vos informations,

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Toute vente immobilière doit faire l'objet des diagnostics obligatoires.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20591]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20591[/url]

Consultez votre notaire.

Sans permis de construire, le chalet en cas de sinistre ne pourra pas être reconstruit. L'acquéreur devrait vous demander de régulariser, ou alors il va négocier un gros rabais.